

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE

Bientôt Noël et le Premier de l'An : des moments attendus par tous. Et pourtant une cinquième vague pourrait assombrir une période qui se veut festive et permet aux familles et aux amis de se retrouver pour des moments conviviaux.

Bien évidemment, il y aura lieu d'être **vigilant quant aux gestes barrières**. Collectivement nous avons eu tendance à baisser la garde. Le port du masque et le lavage régulier des mains avaient pourtant démontré leur efficacité. Nous devons **retrouver ces habitudes qui sont sans aucun doute le meilleur moyen de limiter la propagation de la Covid mais également d'autres maux comme la grippe ou la gastro**.

De nouvelles mesures viennent donc d'être édictées (3^{ème} dose de vaccin, diminution de la validité des tests PCR, obligation du port du masque même avec le pass sanitaire à l'intérieur et dans certaines occasions à l'extérieur, etc...). Ce n'est pas encore la vie d'avant mais si au moins cela permet d'éviter le confinement et la fermeture de certains commerces et lieux de culture.....

Quant à nos écoles communales, le protocole appliqué et des effectifs raisonnables avaient permis depuis l'apparition du virus d'éviter toute contamination et donc toute fermeture de classe. C'était une satisfaction même si en la matière on a toujours raison de ne pas crier victoire trop vite. Deux cas se sont déclarés une semaine avant le nouveau dispositif voulu par l'Etat, entraînant donc une obligation de maintien des enfants du primaire à leur domicile. Mais pour les enfants, il faut que la vie continue le mieux possible chez eux mais aussi à l'école. Et en cette fin décembre où l'on fête Noël, rien ne doit gâcher leur bonheur de se retrouver en famille autour du traditionnel sapin.

Alors à tous, **petits mais aussi grands, je souhaite au nom du Conseil municipal un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année**. Profitez bien de ces moments privilégiés et qui se révèlent si précieux.

Lilian JOUSSON

GOÛTER DE NOËL

L'Ibérica organise un goûter de Noël pour les enfants (jusqu'à 10 ans) de la commune le **samedi 11 décembre à 15 h 30**.

Ce goûter, **gratuit et limité à 30 enfants, nécessite de s'inscrire avant le mardi 07 décembre** (☎ 05.45 82 93 44).

THÉÂTRE

Après une année de repos forcé la Troupe théâtrale des Borderies retrouve le chemin des salles avec une nouvelle pièce « **Pyjama pour six** » de Marc CAMOLETTI.

La première représentation sera donnée à la salle de l'école de **Louzac le samedi 15 janvier**.

Les places sont numérotées et **les réservations seront ouvertes à partir du lundi 03 janvier à 14 H**.

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (**les mettre la veille au soir après 20 H**) :

- lundi 13 décembre
- lundi 27 décembre

DÉMARCHAGES

Décembre est un mois propice à des démarchages abusifs et parfois même délictueux.

La plus extrême vigilance s'impose et il est conseillé de demander à son interlocuteur les preuves de sa qualité professionnelle ou de son appartenance à une association.

En cas de doute il ne faut pas hésiter à avertir la gendarmerie ou la Mairie.

VOTER EN 2022

Le 1^{er} tour de l'élection du Président de la République est fixé au dimanche 10 avril.

Toute personne résidente de la commune et non encore inscrite sur la liste électorale de LOUZAC SAINT ANDRÉ peut le faire en se présentant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

IBÉRICA

Le commerce sera exceptionnellement fermé, le dimanche 19 décembre, les samedis 25 décembre et 1^{er} janvier, le dimanche 02 janvier.

AGENDA

AÉROMODÉLISME CLUB DES BORDERIES

Samedi 04 décembre 18 H 00
Assemblée générale à la salle de Saint André avec respect des restrictions sanitaires

PAROISSE

Pas de messe en décembre.

ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS :

LE DAIN Christophe 11 novembre

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Fermeture au public le lundi 13 décembre après la permanence de l'après-midi et réouverture le lundi 03 janvier 2021 à 14 H.

TRAVAUX A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Pendant l'été, la toiture a été refaite (plus de 700 m² de surface) par l'entreprise GRANDEAU pour un montant total, après appel d'offres, de 56 461,80 € HT soit **67 754,16 € TTC**.

Ce projet a été rendu possible grâce aux **subventions obtenues** par la Commune auprès :

- du **Conseil Départemental de Charente** pour 22 584,64 € soit 40% du HT ;
- de l'**Etat** pour 19 761,63 € soit 35% du HT.

Quant à la TVA, elle sera récupérée en partie (environ les trois quarts) par la Commune en 2023.

TENNIS

L'association de tennis s'est réunie à JAVREZAC le 25 novembre en Assemblée générale. Le Bureau a été reconduit :

- Président : Charles NELLA
- Trésorier : Christian BELLOY
- Secrétaire : Nathalie PHIPPEN.

Après une année perturbée par la Covid, le Club espère reprendre des activités normales en 2022.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Il est régulièrement rappelé aux piétons et sportifs qui sillonnent nos routes les règles de sécurité et notamment l'obligation d'être bien signalés (vêtements voyants, éclairage, etc...).

La même remarque s'applique bien sûr aux cyclistes et motocyclistes mais également à ceux qui utilisent de nouveaux modes de locomotion comme la trottinette ou autre engin qu'on penserait plutôt d'un usage urbain. Ce n'est pas très fréquent peut-être, mais cela surprend beaucoup quand on est automobiliste ! **Autant donc être prudent afin d'éviter de potentiels accidents.**

MAIRIE

A l'occasion des fêtes, **le secrétariat de la Mairie sera fermé au public le mardi 28 & le vendredi 31 décembre.**

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 novembre

- **Grand Cognac** → Communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2020.
- **Commissions municipales** → Désignation de Nicole CLÉMENT comme présidente du groupe de travail « Fêtes et cérémonies » et de Laetitia FORT comme membre suppléante de la Commission d'Appel d'Offres.
- **Centre de gestion** → Renouvellement de la convention de service d'hygiène, santé et sécurité.
- **Bâtiments communaux** → Validation de l'achat d'une nouvelle porte en bois pour le garage de l'école maternelle, d'une porte antipanique pour le hall de la salle des fêtes et de stores pour l'école primaire, soit un coût total en investissement de 10 659,14 € TTC.
- **Budget** → Adoption d'écritures d'ordre pour la reprise de subvention dans le cadre des attributions de compensation relatives au transfert de la compétence des eaux pluviales pour 1 592 €.

CIMETIÈRES

Une météo particulièrement clémente a permis en novembre que les chrysanthèmes déposés dans les cimetières communaux durent plus longtemps que d'habitude. A l'heure de venir les enlever, merci de déposer dans les lieux dédiés les fleurs fanées et autres déchets. Les emporter en déchetterie ou les mettre dans sa poubelle personnelle sont aussi des solutions respectueuses des espaces publics.

CHAUFFAGE ET PRÉCAUTIONS

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel ; il n'a pas d'odeur et ne se voit pas.

Précautions à prendre :

- faire vérifier et entretenir chaudière et chauffage d'appoint chaque année
- aérer les pièces au moins 10 mn par jour
- respecter le mode d'emploi des appareils de chauffage

FEUX D'ARTIFICE

Les feux d'artifices tirés par des particuliers, sauf autorisation spéciale, sont interdits. Si la gendarmerie se déplace, **le contrevenant est verbalisé à hauteur de 350 €**. C'est ce qui est arrivé récemment à un utilisateur de la salle des fêtes.

Au vu du montant de l'amende, il vaut donc mieux s'abstenir !